



**Vous faites de la R&D en Ile-de-France et vous avez un projet de R&D collaborative de moins de 1,5 million d'euros, il peut être présenté à l'appel à projets régional Ile-de-France s'il répond à toutes les conditions suivantes :**

- il est innovant
- il se concentre sur l'une des 7 filières prioritaires (logiciels et systèmes complexes, sciences de la vie, automobile, aéronautique et spatial, industries de la création, éco-industries, économie sociale et solidaire)
- il est au bénéfice d'une zone urbaine en difficulté pour au moins un des partenaires ([liste des zones urbaines en difficulté](#))

et

- il doit être collaboratif avec une participation significative des PME
- il implique au moins deux PME et un laboratoire
- il représente au maximum de l'ordre de 1,5 million d'euros

**Pour être sélectionné, votre projet devra, au préalable, être labellisé par le ou les pôles de compétitivité relevant de votre thématique.**

N.B. : Ce dispositif est un dispositif complémentaire au FUI (Fonds Unique Interministériel) dédié aux "petits projets" des pôles en Île-de-France. Il a vocation à soutenir, sur le modèle du FUI, des projets de recherche appliquée portant sur le développement de produits ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme. Les partenaires retenus par cet appel à projets pourront être financés par des collectivités franciliennes ou le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

#### **Dépenses éligibles**

- Frais de personnel liés au montage, management, suivi de projet
- Frais d'études
- Frais de mission, frais de déplacement
- Sous-traitance
- Amortissements d'équipements

#### **Taux d'intervention**

- 50% du coût total pour les PME
- 100 % des coûts marginaux pour les labos
- 40% des coûts complets pour les établissements de recherche (EPIC, GIP, associations, etc.)

La subvention est plafonnée à 750 000 € par projet (FEDER + collectivités)

### **Procédure de sélection**

Le dispositif de sélection des dossiers est adossé aux appels à projets du FUI par souci de simplicité et d'efficacité opérationnelle.

- 1/ **Dépôt du dossier de candidature auprès du pôle de compétitivité** ([dossier de candidature](#))
- 2/ **Commission de labellisation des projets par le pôle de compétitivité** (en présence de la DIRECCTE, d'un expert indépendant et éventuellement du chargé de mission sectoriel de la DGCIS)
- 3/ **Validation des dossiers par la DIRECCTE Île-de-France**
- 4/ **Présentation des projets retenus en commission technique des financeurs**
- 5/ **Instruction des projets et contractualisation avec les financeurs**

**Ouverture de la sélection des dossiers dans le cadre du 11<sup>ème</sup> AAP FUI :**

**Les dossiers de candidature sont à déposer auprès de votre pôle de compétitivité avant :  
le 26 novembre midi**

Points de contact « DRIRE »	Points de contact « Pôles de compétitivité »
<a href="mailto:colas.hennion@industrie.gouv.fr">colas.hennion@industrie.gouv.fr</a>	ADVANCITY : <a href="mailto:vincent.cousin@advancity.eu">vincent.cousin@advancity.eu</a> ASTech : <a href="mailto:severine.coupe@pole-astech.org">severine.coupe@pole-astech.org</a> CAP DIGITAL : <a href="mailto:philippe.roy@capdigital.com">philippe.roy@capdigital.com</a> MEDICEN : <a href="mailto:kvaille@medicen.org">kvaille@medicen.org</a> ; <a href="mailto:rmaurisse@medicen.org">rmaurisse@medicen.org</a> MOVEO : <a href="mailto:helene.rambert@pole-moveo.org">helene.rambert@pole-moveo.org</a> SYSTEMATIC : <a href="mailto:f.cuny@systematic-paris-region.org">f.cuny@systematic-paris-region.org</a>